Envoyé en préfecture le 05/09/2025 Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

délibératio ID: 029-252901145-20240531-B2024014C-DE

du bureau syndical Séance du 31 mai 2024

Mise en valeur d'un transformateur à Audierne



Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 12

Le trente-et-un mai deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN:

-René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN:

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON:

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

-François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN:

-Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER:

-Thomas FEREC (Briec)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)
- <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

<u>Excusés</u>: Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric).

Est élu secrétaire de séance : Thomas FÉREC

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID: 029-252901145-20240531-B2024014C-DE

Mise en valeur d'un transformateur à Audierne Délibération B2024-14c

La commune d'Audierne a sollicité le SDEF et ENEDIS pour l'embellissement d'un poste de distribution publique d'électricité :

- Poste HTA/BT P0009 La Plage.

Les travaux et le financement sont assurés par la commune.

Dans le cadre d'un partenariat, ENEDIS et le SDEF apportent chacun un soutien financier de 400 € par poste.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par une convention tripartite commune/ENEDIS/SDEF.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- > approuve la convention tripartite,
- > décide le versement de 400 €,
- > autorise le président à signer la convention.

Le 03 septembre 2025

Le Président du SDEF Antoine COROLLEUR

A Carlex

Le secrétaire de séance Thomas FÉREC